

ORDRE DU JOUR

Assemblée générale extraordinaire
Le samedi 10 mai 2025 à 12 h

En salle à Montréal (1601, avenue de Lorimier - [inscription](#))
En visioconférence Zoom ([inscription](#))

	<i>Sujet</i>	<i>Min.</i>
00	Ouverture de l'assemblée générale extraordinaire et mot de bienvenue Pierre-Yves Villeneuve, président de l'UNEQ	5
01	Nomination de la présidente d'assemblée Résolution du conseil d'administration : « Sur proposition dûment proposée par Louise Boucher et appuyée par Erika Soucy, il est unanimement résolu de nommer Annick Charette présidente d'assemblée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2025, conformément aux statuts et règlements de l'UNEQ. »	1
02	Nomination de la secrétaire d'assemblée Résolution du conseil d'administration : « Sur proposition dûment proposée par Jean-Philippe Bergeron et appuyée par Erika Soucy, il est unanimement résolu de nommer Anne-Marie Sicotte secrétaire d'assemblée lors de l'assemblée générale extraordinaire du 10 mai 2025, conformément aux statuts et règlements de l'UNEQ. »	1
03	Lecture et adoption de l'ordre du jour	2
04	Présentation des règles pour le déroulement de l'assemblée	5
05	Présentation de l'AXE 1 : Modifications aux Statuts et règlements 05.1. Contexte, retour sur la Grande consultation 05.2. Présentation de la proposition PROPOSITION 1 : Il est proposé d'adopter en bloc toutes les modifications aux statuts et aux règlements, notamment mais sans s'y restreindre, les nouveaux critères d'admissibilité - tout artiste de la littérature et des arts littéraires, professionnel ou en voie de le devenir, qui a (ou a eu) le Québec comme lieu de naissance ou de résidence ou de pratique – ainsi que les catégories de membres Régulier / Régulière, Aspirant / Aspirante, Relève et Honneur. 05.3. Période de questions	45
06	Vote sur la proposition de modifications aux statuts et règlements de l'UNEQ : 06.1. Vote 06.2. Annonce des résultats	15
07	Présentation de l'AXE 2: Cahier des demandes pour négociations d'ententes collectives – Secteur édition 07.1. Contexte, retour sur la Grande consultation 07.2. Présentation de la proposition PROPOSITION 2 : Il est proposé d'adopter le cahier des demandes présenté aux membres de l'assemblée et de prioriser les enjeux liés à la liberté de pratique de l'artiste, au contrôle de ses droits, à la promotion de ses œuvres et à sa rémunération. 07.3 Période de question	45

08	Vote sur la proposition du cahier des demandes : 08.1. Vote 08.2. Annonce des résultats	15
09	Présentation de l'AXE 3, volet 1 : Frais d'adhésion 09.1 Contexte, retour sur la Grande Consultation 09.2 Présentation de la proposition de frais d'adhésion PROPOSITION 3 : (sous réserve de l'adoption de la proposition 1) Il est proposé que les frais annuels d'adhésion soient : 150 \$ pour tous les membres Réguliers ; 110 \$ pour les membres Régulier-Doyen (65 ans et plus) ; 50 \$ pour les membres Aspirants ; 75 \$ (an 1), 100 \$ (an 2) et 125 \$ (an 3) pour les membres de la Relève. 09.3 Période de question	45
10	Vote sur la proposition de frais annuels d'adhésion 10.1. Vote 10.2. Annonce des résultats	15
11	Présentation de l'AXE 3, volet 2 : Contribution syndicale 09.1 Contexte, retour sur la Grande Consultation 09.2 Présentation de la proposition de contribution syndicale : PROPOSITION 4 : Pour les artistes professionnels dument représenté.e.s par l'UNEQ en vertu de l'accréditation de la Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, du cinéma, du disque, de la littérature, des métiers d'art et de la scène, le conseil d'administration propose une contribution syndicale prélevée sur les revenus provenant de contrats (signés après le 10 mai 2025), avec un éditeur de l'ANEL ou de Sogides, au taux de 4 % avec une ristourne de 2 % pour les membres de l'UNEQ, calculée au 31 décembre de chaque année. 09.3 Période de question	75
12	Vote sur la Proposition 4 10.1. Vote 10.2. Annonce des résultats	15
13	Présentation de la mesure d'exception temporaire pour les traducteurs et traductrices 13.1. Explication de la proposition visant à exclure temporairement les traducteurs et traductrices de la contribution : PROPOSITION 5 : (sous réserve de l'adoption de la proposition 1, puis 4) Il est proposé d'exclure temporairement les traducteurs et traductrices de la contribution syndicale proposée pour les artistes de la littérature et de travailler, en un second temps, la contribution des traducteurs et traductrices lors d'une assemblée sectorielle en 2025. 13.2 Période de question	30
14	Vote sur la Proposition 5 10.1. Vote 10.2. Annonce des résultats	15
15	Levée de l'assemblée	0.5